Christine Kelly : « On ne dit pas que tous les migrants sont des violeurs, mais beaucoup le sont » ; Europe 1 mise en demeure par l’Arcom (MàJ : Communiqué de la radio)

26/10/2026 à 19h23



Mise en demeure de l’Arcom : Europe 1 conteste une décision infondée et défend la liberté d’informer

Europe 1 prend acte de la décision de l’Arcom du 21 octobre 2026 la mettant en demeure pour des propos diffusés le 26 janvier dernier dans l’émission « Christine Kelly et vous ».

La station conteste avec la plus grande fermeté le bien-fondé de cette mesure et les griefs retenus.

La séquence incriminée s’inscrit directement dans un débat d’intérêt public portant sur l’actualité judiciaire et les déclarations ministérielles relatives aux flux migratoires.

Qualifier cet échange d’incitation à la haine relève d’une dénaturation manifeste : la journaliste a explicitement écarté toute généralisation pour renvoyer à des constats statistiques documentés, issus notamment des bilans officiels du ministère de l’Intérieur et du SSMSI, qui établissent que si les étrangers représentent 9% de la population résidant en France, ils sont impliqués dans 13% des violences sexuelles soit environ 44% de plus que leur part démographique.

Par ailleurs, plus de 60% des mis en cause pour violences sexuelles dans les transports en commun franciliens sont de nationalité étrangère.

Gérald Darmanin alors Ministre de l’Intérieur avait lui-même déclaré dans une interview accordée fin 2023 et publiée le 15 février 2024 à Valeurs actuelles : « Sur certains crimes et délits, agressions sexuelles, viols, il y a une surreprésentation des étrangers ».

Rappeler ou débattre de réalités chiffrées ne constitue en aucun cas une infraction.

La Direction d’Europe 1 s’étonne de cette ingérence éditoriale majeure en cette année électorale et reste persuadée que c’est la négation d’un certain nombre de réalités tout au long de ces années qui conduisent à la polarisation actuelle de notre société.

La station réaffirme pour l’occasion sa solidarité envers ses journalistes et pour la qualité et le professionnalisme des informations qu’ils offrent quotidiennement à leurs auditeurs.

Attachée à la liberté de communication garantie par la loi de 1986, la direction d’Europe 1 annonce former un recours gracieux auprès de l’Arcom afin d’obtenir le retrait de cette décision, et se réserve la saisine du Conseil d’État pour protéger son indépendance éditoriale.

Europe 1 a été mise en demeure par l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) à la suite de propos tenus par Christine Kelly sur les migrants lors de

son émission du 26 janvier 2026. La décision, datée du 21 octobre, a été publiée ce lundi 26 octobre.



Christine Kelly.

Au cours de l'émission *Christine Kelly et vous*, consacrée notamment au viol d'une femme âgée à Nice (Alpes-Maritimes), dont le principal suspect était un ressortissant tunisien ayant fait l'objet d'une OQTF, la présentatrice avait déclaré :

> *« On ne dit pas que tous les migrants sont des violeurs, mais beaucoup le sont, comme les chiffres le révèlent. »*

Cette déclaration est rapportée dans la décision officielle de l'Arcom. Le régulateur considère que ces propos établissent une généralisation visant les migrants et sont « **de nature à inciter à la haine et à encourager des comportements discriminatoires** » à leur égard en raison de leur origine ou de leur nationalité. L'autorité souligne également l'absence de contradiction ou de modération de la part des autres personnes présentes à l'antenne.

L’Arcom retient ainsi des manquements aux obligations de non-incitation à la haine et de maîtrise de l’antenne. Elle rappelle avoir déjà mis la station en garde le 7 janvier 2026 pour des manquements de même nature.

La mise en demeure constitue un avertissement réglementaire, et non une amende. Elle enjoint à Europe 1 de respecter ces obligations à l’avenir. Contactée par l’AFP, la radio n’avait pas réagi publiquement à la mi-journée du 26 octobre.

Sources : Arcom, décision du 21 octobre 2026, publiée le 26 octobre ; Le Parisien, 26 octobre 2026.